

SOJEC
société d'avocats

B.P. 276
20, rue Fernand Pelloutier
38433 Échirolles CEDEX
Tél : 04 76 22 55 12 - Fax : 04 76 22 17 60

SOVEC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 000 euros**

**Siège social : 20 Rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES**

061 500 542 RCS GRENOBLE

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

14 SEP. 2010

sous le N°

17349

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

D.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2010**

L'an deux mille dix,
Le dix juin à 8 heures,

Les associés de la société SOVEC, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 euros, divisé en 17609 parts de 170,37 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 20 Rue Fernand Pelloutier 38130 ECHIROLLES, sur la convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 25 mai 2010 à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Bruno BILLAUD, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Philippe ASTOLFI, propriétaire de 150 parts sociales
Monsieur Alain BOUILLOT, propriétaire de 1170 parts sociales
Société CABINET J. G. & ASSOCIES, propriétaire de 1071 parts sociales
Société CABINET P. A. & ASSOCIES, propriétaire de 1021 parts sociales
Mademoiselle Justine GAIRAUD, propriétaire de 99 parts sociales
Madame Martine PACCOUD, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Bruno PRADAL, propriétaire de 14 parts sociales
Monsieur Pierre Maxime REJOL, propriétaire de 100 parts sociales
Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de 38 parts sociales
Monsieur Pierre TRINQUIER, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Rolland NINO, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Jacques BUISSON, propriétaire de 1170 parts sociales

Sont représentés :

Monsieur Eric ZABE, propriétaire de 318 parts sociales
La Société SOVEC PARTICIPATIONS FINANCES, propriétaire de 1598 parts sociales
Monsieur Grégory BARBIN, propriétaire de 100 parts sociales
Monsieur Xavier CODDET, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur David BRENOT propriétaire de 1170 part sociales
Monsieur John ELMS, propriétaire de 1170 parts sociales

Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de 1170 parts sociales
Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND, propriétaire de 130 parts sociales
Monsieur Lucien DESRUELLE, propriétaire de 1170 parts sociales

Est absent :

Monsieur Jean Jacques TAGNARD, propriétaire de 100 parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant ainsi parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rolland NINO gérant associé.

Monsieur Christian MURAZ, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 25 mai 2010, est absent excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société SAVOIE COMPTABILITE par notre Société,
- Délégation de pouvoirs au gérant à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ce projet,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption par notre Société de la société SAVOIE COMPTABILITE, société à responsabilité limitée au capital de 38 750 euros, dont le siège social est Parc de la Bouvarde - Allée de la Mandallaz - Le Duo Cité 74370 METZ TESSY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 312 680 309 RCS ANNECY, approuve ledit projet de traité de fusion dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Monsieur Rolland NINO, co-gérant, à l'effet de :

- signer le traité de fusion par absorption de la société SAVOIE COMPTABILITE par la société SOVEC,
- convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appelée à statuer sur ledit projet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

B. BILLAUD

A. BOUILLOT

I. BRISARD

J. BUISSON

L. DESRUELLE

J. ELMS

R. NINO

M. PACCOUD

P. TRINQUIER

D. BRENOT

X. CODDET

J. GAIRAUD

P. ASTOLFI